



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

Aux Contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ qu'à la séance régulière du Conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer qui se tiendra le lundi 2 OCTOBRE 2017, à 19 h, au Cendre des loisirs situé au 24 boul. Blais Est, le Conseil municipal devra statuer sur une demande de dérogation mineure :

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

BÂTIMENT ACCESSOIRE DÉROGATOIRE  
LOT # 5 590 272  
22, RUE DE L'ANSE (D17-250)


### LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME D'IMPLANTATION :

- ARTICLE 11.5.3.2 : HAUTEUR MAXIMALE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES
  - GARAGES, REMISES ET ABRI D'AUTOMOBILE : 4,5 M SANS JAMAIS DÉPASSER LA HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL.

LE PROJET EST AUSSI SOUMIS AUX RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET À L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 15<sup>e</sup> jour de septembre deux mille dix-sept.

  
.....  
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier




2017/09/15

## CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre neuf heures et onze heures de l'après-midi, le quinzième jour de septembre 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quinzième jour de septembre deux mille dix-sept.

  
.....  
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier